



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire

Troisième session

Genève, 6 et 7 mai 2021

Rapport de la troisième session du Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–5	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6	2
III. Contexte des travaux du Groupe (point 2 de l'ordre du jour).....	7–8	2
IV. Élaboration du Système d'individualisation des véhicules ferroviaires (point 3 de l'ordre du jour)	9–21	2
A. Meilleures pratiques en matière de marquage du matériel roulant et prescriptions nationales dans ce domaine	9–10	2
B. Cas d'utilisation et apposition du numéro URVIS sur le matériel roulant.....	11–12	3
C. Composante technologique.....	13–15	3
D. Recherche des solutions possibles	16–21	3
V. Questions diverses (point 4 de l'ordre du jour)	22–23	4
VI. Dates de la prochaine session (point 5 de l'ordre du jour)	24	4
VII. Résumé des décisions (point 6 de l'ordre du jour)	25	4



I. Participation

1. Le Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (ci-après PIRRS ou « le Groupe ») a tenu sa troisième session les 6 et 7 mai 2021 sous forme hybride, c'est-à-dire à la fois en ligne et en présentiel à Genève.
2. Ont participé à cette session des représentants des pays suivants : Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie et Tchéquie.
3. Ont également participé à la session des représentants des organisations intergouvernementales suivantes : Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA).
4. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Communauté européenne du rail et des compagnies d'infrastructure (CER) et Groupe de travail ferroviaire (GTF).
5. Des représentants des organisations, groupes industriels privés et institutions académiques ci-après ont participé à la réunion : Hupac Intermodal SA, Managing Company NefteTransService et RAILTRANS LLC.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)*

Document : ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/1.

6. Le Groupe d'experts a adopté le projet d'ordre du jour (tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/1) en déplorant le peu de temps imparti aux délibérations en raison des restrictions imposées par l'Office des Nations Unies à Genève concernant l'attribution des salles de réunion et les ressources d'interprétation, qui avaient une incidence sur les travaux du Groupe.

III. Contexte des travaux du Groupe (point 2 de l'ordre du jour)**

7. Le Groupe a pris acte du fait qu'aucune discussion n'était prévue au titre de ce point de l'ordre du jour parce qu'il avait déjà largement été question du contexte des travaux du Groupe lors des sessions précédentes.
8. Le Groupe a décidé de ne pas inscrire le point « Contexte des travaux du Groupe » à l'ordre du jour de la prochaine session.

IV. Élaboration du Système d'individualisation des véhicules ferroviaires (point 3 de l'ordre du jour)

A. Meilleures pratiques en matière de marquage du matériel roulant et prescriptions nationales dans ce domaine

Documents : ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/3 et ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/5.

9. Après une brève introduction du secrétariat, le GTF a présenté le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/3, qui porte sur les identifiants uniques dans le secteur maritime. La Fédération de Russie a ensuite présenté le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/5 sur les pratiques de la Fédération en matière de marquage du matériel roulant.

* Des informations sur la session sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/transport/documents/2020/12/agendas/annotated-provisional-agenda-second-session>.

** Les exposés présentés lors de l'atelier peuvent être consultés sur le site <https://unece.org/transport/events/sc2pirrs-group-experts-permanent-identification-railway-rolling-stock-2nd-session>.

10. Le Groupe d'experts a accueilli avec intérêt les présentations du Groupe de travail ferroviaire et de la Fédération de Russie sur les meilleures pratiques en matière de marquage du matériel roulant et les prescriptions nationales dans ce domaine, et il a invité d'autres experts à faire part de leur expérience lors de réunions à venir.

B. Cas d'utilisation et apposition du numéro URVIS sur le matériel roulant

Document : ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/4.

11. Le Groupe de travail ferroviaire a présenté le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2021/4, qui porte sur les cas d'utilisation des numéros URVIS.

12. Le Groupe d'experts a accueilli avec intérêt les exposés du Groupe de travail ferroviaire sur les différents cas d'utilisation et invité d'autres experts à faire part de leur expérience lors de prochaines réunions.

C. Composante technologique

Documents : ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2020/11
et document informel SC.2/PIRRS n° 3 (2021).

13. Le secrétariat a présenté le document informel SC.2/PIRRS n° 3 (2021), qui résume les réponses au questionnaire du document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2020/11. Le Groupe de travail ferroviaire a ensuite fait un exposé dans lequel il a entrepris de mettre en évidence les décisions qu'il convenait éventuellement de prendre concernant l'apposition des numéros URVIS sur le matériel roulant. Les discussions au titre de ce point de l'ordre du jour ont porté sur des questions telles que la manière dont le numéro devait être apposé, le nombre d'emplacements, le matériau à utiliser pour les plaques, ainsi que le texte qui devait figurer sur la plaque et la langue dans laquelle il devait être rédigé. Il a été précisé que le coût de cette apposition pourrait être élevé.

14. Le Groupe a souligné qu'il était important de faire avancer les débats dans ce domaine et que la question devait être abordée plus avant au cours des prochaines sessions.

15. Le Groupe d'experts s'est félicité des discussions consacrées à la manière dont le matériel roulant devait être marqué, et il a demandé au secrétariat d'élaborer en collaboration avec le Groupe de travail ferroviaire une proposition sur les solutions possibles en la matière, qui serait examinée à la prochaine session, en partant du principe que le marquage reposerait sur l'utilisation de plaques.

D. Recherche des solutions possibles

Documents : Document informel SC.2/PIRRS n° 1 (2021)
et document informel SC.2/PIRRS n° 2 (2021).

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe s'est penché sur le projet de règlement concernant le registre international (document informel SC.2/PIRRS n° 2 (2021)) et sur la proposition de règles types relatives à l'apposition du numéro URVIS présentée par la Fédération de Russie (document informel SC.2/PIRRS n° 1 (2021)). Les débats relatifs au document informel SC.2/PIRRS n° 2 (2021) ont essentiellement porté sur les prescriptions définies dans le projet de règlement et sur la manière dont elles devaient être mises en œuvre par les Parties contractantes. Les représentants ont également discuté de la manière dont les travaux menés par le Groupe d'experts s'inscrivaient dans le cadre des travaux relatifs au registre international, et ils ont insisté sur le fait que le mandat du Groupe se limitait à l'apposition du numéro URVIS et ne portait pas sur le fonctionnement du registre international.

17. La Fédération de Russie a présenté le document informel SC.2/PIRRS n° 1 (2021). Elle a expliqué qu'il s'agissait d'une première tentative visant à rassembler les prescriptions des règles types possibles et que le Groupe devrait poursuivre ses travaux afin d'établir une

version définitive. Les experts ont accueilli favorablement ce document, qui constituait une étape importante dans la mise en œuvre du mandat du Groupe d'experts, et ils ont entamé des discussions sur les domaines envisageables pour les futurs travaux. Le Groupe a également dit qu'il devait réfléchir à la manière d'établir un mécanisme de mise à jour des règles types après leur acceptation et leur adoption initiales.

18. Le Groupe d'experts a accueilli favorablement la présentation du projet de règlement concernant le registre international faite par le Groupe de travail ferroviaire ainsi que le document relatif à la proposition de règles types élaboré par la Fédération de Russie.

19. Le Groupe a salué le débat initial sur les règles types et demandé aux experts de donner leur avis sur le document le 15 juin au plus tard. Le secrétariat rassemblerait ces avis dans un document qui serait diffusé en trois langues pour examen à la prochaine session.

20. Le Groupe a pris note de la discussion concernant la future procédure de mise à jour des règles types.

21. Le Groupe a décidé d'aborder simultanément les points 3c) à 3g) de l'ordre du jour lors des prochaines réunions.

V. Questions diverses (point 4 de l'ordre du jour)

22. Aucune autre question n'a été soulevée, si ce n'est celle du rappel des dates limites de soumission des documents en vue de leur traduction avant la prochaine réunion.

23. Le Groupe d'experts a rappelé aux représentants que pour qu'un document soit soumis à la prochaine session, il devrait être communiqué au secrétariat au plus tard le 24 juin 2021.

VI. Dates de la prochaine session (point 5 de l'ordre du jour)

24. Le Groupe d'experts a décidé que sa prochaine réunion se tiendrait en principe du 13 au 15 septembre 2021.

VII. Résumé des décisions (point 6 de l'ordre du jour)

25. Le Groupe d'experts a adopté la liste provisoire des décisions.
